

Informations de base	
2015/2132(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget général 2016: toutes sections Subject 8.70.56 Budget 2016	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDE Comité de conciliation budgétaire	FERNANDES José Manuel (PPE) DEPREZ Gérard (ALDE)	13/11/2015 13/11/2015
	Rapporteur(e) fictif/fictive GEIER Jens (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) ZANNI Marco (EFDD)		
	Commission au fond précédente		Date de nomination
	BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE) DEPREZ Gérard (ALDE)	29/06/2015 29/06/2015
	Commission pour avis précédente		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PREDA Cristian Dan (PPE)	26/01/2015
	DEVE Développement	LIETZ Arne (S&D)	24/02/2015
	INTA Commerce international	BÖGE Reimer (PPE)	18/03/2015

CONT	Contrôle budgétaire	GRÄSSLE Ingeborg (PPE)	04/06/2015
ECON	Affaires économiques et monétaires	SIMON Peter (S&D)	11/05/2015
EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	LA VIA Giovanni (PPE)	01/06/2015
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	GÁLL-PELCZ Ildikó (PPE)	17/03/2015
TRAN	Transports et tourisme	SALINI Massimiliano (PPE)	04/03/2015
REGI	Développement régional	SPYRAKI Maria (PPE)	20/01/2015
AGRI	Agriculture et développement rural	DENANOT Jean-Paul (S&D)	19/06/2015
PECH	Pêche	CADEC Alain (PPE)	24/02/2015
CULT	Culture et éducation	ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej (PPE)	16/04/2015
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	24/03/2015
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	NIEDERMÜLLER Péter (S&D)	16/06/2015
AFCO	Affaires constitutionnelles	HÜBNER Danuta Maria (PPE)	26/02/2015
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	MATERA Barbara (PPE)	30/06/2015
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/06/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0300 	Résumé
04/09/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11706/2015	Résumé
05/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/2015	Vote en commission		
16/10/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0298/2015	Résumé
27/10/2015	Débat en plénière		
28/10/2015	Décision du Parlement	T8-0376/2015	Résumé
28/10/2015	Résultat du vote au parlement		
29/10/2015	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
13/11/2015	Vote en commission		
14/11/2015	Publication du projet commun budgétaire	14195/2015	
18/11/2015	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A8-0333/2015	Résumé
24/11/2015	Débat en plénière		
24/11/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
25/11/2015	Résultat du vote au parlement		
25/11/2015	Décision du Parlement		
25/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		
24/02/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2132(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDE/8/04900 BUDG/8/03789

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AFCO	PE557.335	10/07/2015	
Avis de la commission	TRAN	PE560.783	01/09/2015	
Avis de la commission	AFET	PE564.956	01/09/2015	
Avis de la commission	INTA	PE560.817	02/09/2015	
Avis de la commission	IMCO	PE554.942	03/09/2015	
Avis de la commission	ENVI	PE560.881	03/09/2015	
Avis de la commission	PECH	PE560.748	04/09/2015	
Avis de la commission	LIBE	PE564.966	04/09/2015	
Avis de la commission	AGRI	PE560.823	07/09/2015	
Avis de la commission	ECON	PE560.918	08/09/2015	
Avis de la commission	FEMM	PE564.903	16/09/2015	
Avis de la commission	CULT	PE564.954	16/09/2015	
Avis de la commission	REGI	PE560.844	18/09/2015	
Avis de la commission	CONT	PE560.590	22/09/2015	
Avis de la commission	DEVE	PE564.982	24/09/2015	
Projet de rapport de la commission		PE567.773	01/10/2015	
Amendements déposés en commission		PE569.636	07/10/2015	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0298/2015	16/10/2015	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0376/2015	28/10/2015	Résumé
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A8-0333/2015	18/11/2015	Résumé
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T8-0407/2015	25/11/2015	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11706/2015	04/09/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2015)0300 	24/06/2015	Résumé
	COM(2015)0317		

Document annexé à la procédure		26/06/2015	Résumé	
Document annexé à la procédure	COM(2015)0513 	14/10/2015	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CSL/EP	Texte commun budgétaire	14195/2015	14/11/2015	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Rectificatif à l'acte final 32016B0150R(01) JO L 053 01.03.2016, p. 0024 Budget 2016/0150 JO L 048 24.02.2016, p. 0001
Résumé

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 25/11/2015 - Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 516 voix pour, 179 voix contre et 8 abstentions, une résolution législative sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, tel qu'approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

Le Parlement approuve le projet commun dont est convenu le comité de conciliation, lequel se compose de l'ensemble des documents suivants:

- une liste des lignes budgétaires n'ayant pas été modifiées par rapport au projet de budget ou par rapport à la position du Conseil;
- des montants récapitulatifs par rubrique du cadre financier;
- des montants "ligne par ligne" de tous les postes budgétaires;
- un document consolidé indiquant les montants et le texte final de toutes **les lignes modifiées au cours de la conciliation**.

Ce faisant, il appelle son Président à constater que le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 est définitivement adopté et demande que l'on en assure la publication prochaine au Journal officiel de l'Union européenne.

Parallèlement, le Parlement confirme les points débattus lors de la conciliation budgétaire et notamment les conclusions et déclarations communes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission annexées à la résolution. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

Conclusions communes :

Budget 2016 : en ce qui concerne l'exercice 2016, il a été décidé que :

- le montant global des **crédits d'engagement dans le budget 2016 s'élèverait à 155,004 milliards EUR**, ce qui laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2016 de 2,331 milliards EUR en crédits d'engagement;
- le montant global des **crédits de paiement dans le budget 2016 s'élèverait à 143,885 milliards EUR**;
- l'instrument de flexibilité serait mobilisé pour fournir la somme de 1,506 milliard EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) et de 24 millions EUR en crédits d'engagement à la rubrique 4 (L'Europe dans le monde).

Pour sa part, la Commission a estimé à 832,8 millions EUR les crédits de paiement 2016 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, en 2015 et en 2016.

Budget 2015 : en ce qui concerne l'exercice 2015, ce dernier est modifié conformément au [projet de budget rectificatif 8/2015](#) et est accepté tel que proposé par la Commission dans son projet de budget.

Points spécifiques concernant certaines lignes du budget 2016 :

- **les agences décentralisées** : la contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés à toutes les agences décentralisées sont fixés au niveau défini par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016. Certains ajustements ont toutefois été apportés à certaines agences telles que des augmentations d'effectifs pour l'Agence européenne des produits chimiques, l'Agence européenne de la sécurité aérienne, l'Agence européenne des médicaments, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, Eurojust, l'Autorité bancaire européenne, et l'Agence eu-LISA;
- **les projets pilotes/actions préparatoires** : un ensemble de 89 projets pilotes et actions préparatoires ont été convenus pour un montant de 64,9 millions EUR en crédits d'engagement, comme proposé le Parlement;
- **Rubrique 1a** : les montants des **programmes HORIZON 2020, COSME et ERAMSUS+ ont été renforcés**. Par conséquent, le niveau convenu des engagements est fixé à 19,010 milliards EUR pour cette rubrique;
- **Rubrique 1b** : les crédits d'engagement ont été fixés au niveau proposé dans le projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016. Le niveau convenu des engagements est fixé à 50,831 milliards EUR;
- **Rubrique 2** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016, avec une **réduction supplémentaire de 140 millions EUR**. Le niveau convenu des engagements est fixé par le comité de conciliation à 62,484 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 1,778 milliard EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2;
- **Rubrique 3** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016 en intégrant la **mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la migration**. Par conséquent, le niveau convenu des engagements de cette rubrique est fixé à 4,052 milliards EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3 et avec mobilisation d'un montant de 1,506 milliard EUR au titre de l'instrument de flexibilité;
- **Rubrique 4** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016 en intégrant un certain nombre de **renforcements budgétaires** pour des lignes liées à la politique migratoire, à la politique de voisinage européenne et à la politique humanitaire de l'UE, pour **un total de 132,3 millions EUR**. Par conséquent, le niveau convenu des engagements est fixé à 9,167 milliards EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 4 et avec la mobilisation d'un montant de 24 millions EUR au titre de l'instrument de flexibilité;
- **Rubrique 5** : le nombre de postes dans le tableau des effectifs des institutions et les crédits proposés par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° 1/2016 et n° 2/2016 sont approuvés, à l'exception des points suivants: Parlement européen (réduction de 9 postes) et Cour de justice (+ 7 postes). Par conséquent, le niveau convenu des engagements est fixé à 8,935 milliards EUR ce qui laisse une marge de 547,8 millions EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5;
- **Fonds de solidarité de l'UE** : une mobilisation de 50 millions EUR est prévue au titre du Fonds de solidarité pour le paiement d'avances;
- **Crédits de paiement** : le montant global des crédits de paiement dans le budget 2016 s'élève à 143,885 milliards EUR, dont 832,8 millions EUR liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité. **Les crédits de paiement sont réduits de 460 millions EUR.**

Déclarations communes : les déclarations communes suivantes ont enfin été approuvées :

- **Initiative pour l'emploi des jeunes** : le Parlement européen, le Conseil et la Commission rappellent que la réduction du chômage des jeunes demeure une priorité politique de premier ordre. Dans ce contexte, ils décident que dans le cadre du réexamen/de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, la Commission tirera des enseignements des résultats de l'évaluation de l'initiative pour l'emploi des jeunes et prendra des initiatives pour le maintien de l'initiative **jusqu'en 2020**;
- **Crédits de paiement 2016-2020** : le Parlement européen, le Conseil et la Commission prennent acte des dispositions prises pour résorber progressivement l'arriéré de demandes de paiement en attente, provenant des programmes de cohésion 2007-2013, et pour améliorer le suivi des factures impayées dans l'ensemble des rubriques. Ils réaffirment leur volonté d'éviter à l'avenir toute accumulation similaire d'un arriéré, notamment par la mise en place d'un système d'alerte précoce. Ils s'engagent donc à suivre de près l'état de l'exécution du budget 2016 pendant tout l'exercice, et à faire en sorte que les crédits inscrits au budget 2016 puissent permettre à la Commission de ramener l'arriéré de demandes de paiement en attente en fin d'exercice, provenant des programmes de cohésion 2007-2013, à un niveau proche de **2 milliards EUR d'ici la fin 2016**. Ils devraient en outre faire le point sur l'exécution des paiements au moins 3 fois en 2016 au niveau politique approprié.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 14/10/2015 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation de la lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2016 - actualisation des besoins estimés pour les dépenses agricoles et la pêche et prise en charge budgétaire des mesures immédiates au titre de l'Agenda européen en matière de migration.

CONTENU : cette lettre rectificative n° 2 (LR2) au projet de budget pour l'année 2016 couvre les éléments suivants :

- la mise à jour des besoins estimés nécessaires pour les dépenses agricoles : outre, l'évolution des facteurs de marché, la LR 2/2016 intègre également l'impact des décisions prises dans le secteur agricole depuis le présentation du projet de budget (PB) 2016 (mai 2015) ainsi que d'autres propositions susceptibles d'avoir un effet significatif au cours de l'année budgétaire. Après avoir pris en compte des recettes supplémentaires affectées au FEAGA, le résultat net de la **rubrique 2** est en **diminution de 477,3 millions EUR pour les crédits d'engagement et de paiement**;

- la mise à jour des besoins pour la mise en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche : celle-ci a fait apparaître une **économie de 11 millions EUR** tant pour les engagements que pour les paiements par rapport à l'estimation budgétaire initiale;

- le renforcement des besoins budgétaires pour financer les mesures immédiates pour gérer la crise des réfugiés dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration, conformément aux mesures proposées dans le projet de budget rectificatif 7/2015, selon le canevas suivant:

- **Rubrique 3: Sécurité et citoyenneté** : renforcement de l'aide d'urgence à destination des États membres les plus exposés, augmentation de la capacité des 3 organismes européens situés en première ligne (ex. : Frontex), prise en compte de deux décisions de relocalisation prises en septembre 2015 ainsi qu'une augmentation des besoins en financement au titre du Fonds asile et migration (AMIF) et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Au total, les mesures proposées pour 2016 nécessiteraient un renfort de **1,38 milliard EUR en crédits d'engagement et de 778,8 millions EUR en crédits de paiement**. En conséquence, la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 1,504 milliard EUR à la rubrique 3. Cela comprend les 124 millions EUR que la Commission a déjà proposé de mobiliser dans le cadre du projet de budget 2016. Cette proposition serait remplacée par la présente lettre rectificative;
- **Rubrique 4: L'Europe globale** : une augmentation de l'aide humanitaire de l'ordre de **150 millions EUR en crédits d'engagement et de 405 millions EUR en crédits de paiement** ainsi qu'un renforcement des crédits de paiement au titre de l'instrument européen de voisinage de l'ordre de **210 millions EUR**;
- **Rubrique 5: Administration** : une augmentation de **23,9 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement** pour couvrir les salaires et les missions rendus nécessaires par l'Agenda pour la migration;

- une hausse de 5 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement pour couvrir les frais destinés au Fonds européen d'investissement (FEI) en vue de la mise en œuvre de la nouvelle facilité Petite et moyenne entreprise (PME) du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI);

- une modification (neutre d'un point de vue budgétaire) apportée à la structure du plan de mise en place de l'Agence pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER);

- la réduction de 20 millions EUR en crédits de paiement au titre du programme alimentation humaine et animale.

L'impact budgétaire net de l'ensemble de ces changements dans toutes les rubriques est une **augmentation de crédits d'engagements de 1,0706 milliard EUR et de 914,5 millions EUR en crédits de paiement**.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 18/11/2015 - Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière

La délégation du Parlement européen au sein du comité de conciliation budgétaire a adopté le rapport conjoint de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) (Section III – Commission) et de Gérard DEPREZ (ALDE, BE) (autres sections) sur le texte conjoint du comité de conciliation sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

D'une manière générale, les députés de la commission parlementaire confirment l'ensemble des points figurant dans le texte commun approuvé par le comité de conciliation.

Ce dernier comprend en particulier les documents suivants sur lesquels des membres des délégations se sont mis d'accord :

- la liste des lignes budgétaires qui n'ont pas été modifiées par rapport au projet de budget ou à la position du Conseil sur le projet de budget 2016;
- les montants récapitulatifs des différentes rubriques budgétaires du cadre financier;
- les lignes budgétaires qui ont été modifiées (y compris postes budgétaires) au cours de la conciliation budgétaire.

Les députés confirment en outre les conclusions et déclarations communes établies par le Parlement européen, le Conseil et la Commission lesquelles figurent à l'annexe du projet de résolution.

Conclusions communes: celles-ci portent respectivement sur :

1. le budget 2016,
2. le budget 2015 tel que modifié par le budget rectificatif 8/2015,
3. les déclarations conjointes interinstitutionnelles.

Budget 2016 : conformément à l'accord intervenu en comité de conciliation budgétaire :

- le niveau global des crédits d'engagement dans le budget 2016 est fixé à 155,004 milliards EUR approximativement, cela laisse une marge en dessous des plafonds du CFP pour 2016 de l'ordre de 2,331 milliards EUR en crédits d'engagement;
- le niveau global des crédits de paiement dans le budget 2016 fixé à 143,885 milliards EUR;

- l'instrument de flexibilité pour 2016 qui sera mobilisé pour un montant de 1,506 milliard EUR en crédits d'engagement pour la rubrique 3 (Sécurité et Citoyenneté) et pour un montant de 24 millions EUR en crédits d'engagement pour la rubrique 4 (Europe Globale);
- les crédits de paiement de 2016 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, 2015 et 2016 qui sont estimés par la Commission à 832,8 millions EUR.

Budget 2015 : ce dernier est modifié conformément au [projet de budget rectificatif 8/2015](#) et est accepté tel que proposé par la Commission dans son projet de budget.

A noter que l'annexe du projet de résolution détaille l'ensemble des lignes budgétaires qui ont fait l'objet de modifications (y compris en termes de ressources humaines au sein des institutions européennes).

A noter également une déclaration commune sur **la question des paiements** laquelle insiste tout particulièrement sur **le suivi de la mise en œuvre budgétaire tout au long de l'exercice 2016**.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 16/10/2015 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport conjoint de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) (Section III – Commission) et de Gérard DEPREZ (ALDE, BE) (autres sections) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

Les députés soulignent que la position du Parlement européen sur le projet 2016 reflète parfaitement les priorités politiques approuvées à une très large majorité dans les résolutions du 11 mars 2015 sur les orientations budgétaires générales et du 8 juillet 2015 sur le mandat en vue du triangle budgétaire interinstitutionnel ; ils rappellent que ces priorités portent en priorité sur la solidarité interne et externe dont:

- la gestion efficace de **la crise migratoire et des réfugiés** ;
- **le renforcement de la compétitivité** via la création de postes de travail décents et de qualité ainsi que le développement des entreprises et l'entrepreneuriat au sein de l'UE.

Tout en soulignant le fait que l'Union affronte en ce moment, une série d'urgences graves, les députés estiment que le budget de l'Union doit **prévoir des ressources suffisantes** pour faire face aux défis politiques qui se présentent à elle de sorte à permettre à l'UE d'agir et de répondre de manière efficace à ces crises et d'y faire face avec toute l'urgence voulue et la priorité nécessaire.

Les députés fixent par ailleurs **les montants du budget 2016 à respectivement 157,4275 milliards EUR en crédits d'engagement et à 146,4595 milliards EUR en crédits de paiement**.

Les principaux éléments de la position défendue par le rapport parlementaire sont les suivants :

Crise des migrants : dans ce domaine, les députés ont déposé **un paquet global d'amendements destinés à augmenter le projet de budget (PB) de quelque 1,161 milliard EUR pour ce qui est de la Rubrique 3 (Sécurité et Citoyenneté) et la Rubrique 4 (Europe globale)** afin d'offrir **une première réponse à cette crise**.

Union économique : les députés estiment que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour résoudre les difficultés économiques auxquelles l'Union est confrontée, en stimulant la compétitivité, la croissance de l'emploi.

Ils proposent dès lors:

- d'augmenter la dotation du programme COSME de 16,5 millions EUR;
- d'approuver une augmentation de l'ordre de 473,2 millions EUR pour l'enveloppe 2016 de l'Initiative pour l'emploi des jeunes;
- restaurer toutes les coupes budgétaires effectuées par le Conseil dans sa position sur le PB portant spécifiquement sur le programme Horizon 2020 et le mécanisme d'interconnexion européen (soit 563,6 millions EUR en engagements et 1,4218 milliards EUR en paiements).

En ce qui concerne **la crise des produits laitiers**, les députés ont décidé de prendre des initiatives afin de venir en aide aux agriculteurs européens, en particulier dans le secteur laitier et d'intégrer d'ores et déjà dans le projet de budget un montant de 500 millions EUR afin de prévoir le montant estimé nécessaire en vue de financer les mesures d'urgence annoncées par la Commission.

La question des paiements : les députés rappellent l'importance du plan de paiements 2015-2016 sur lequel se sont mis d'accord conjointement le Parlement, le Conseil et la Commission avant la procédure budgétaire, et qui reflète l'engagement des institutions à **réduire les retards de paiements résiduels**. Ils appellent le Parlement à décider de **restaurer les crédits de paiements du projet de budget pour toutes les lignes budgétaires qui ont subi des coupes de la part du Conseil**, partant du principe que le volume des paiements proposés par la Commission dans son projet de budget sera suffisant pour poursuivre les objectifs prévus par le plan de paiement.

Ils augmentent, sur la base d'un coefficient approprié, les crédits de paiement de toutes les lignes budgétaires dont les crédits d'engagements ont été modifiés, en tenant compte des secteurs caractérisés par une capacité d'absorption rapide ou par un niveau élevé d'urgence, comme ERASMUS+, les deux mécanismes de réinstallation, l'UNRWA et les aides humanitaires. Ils ont également augmenté les crédits de paiements à hauteur de 1 milliard EUR en vue de la couverture intégrale de l'enveloppe destinée à la Grèce. Ils appellent enfin le Parlement, vu le niveau d'exécution budgétaire précédent, à augmenter les crédits de paiements du Fonds européen antimondialisation.

Budget général 2016: toutes sections

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 185 voix contre et 80 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

Section III – Commission : le Parlement souligne que sa lecture du budget 2016 reflète parfaitement **les priorités politiques** évoquées dans sa [résolution du 11 mars 2015](#) sur les **orientations budgétaires générales** et du [8 juillet 2015](#) sur le **mandat relatif au trilogue**.

Ces priorités sont :

1. la solidarité interne et extérieure, notamment une solution effective à la crise migratoire et des réfugiés,
2. le renforcement de la compétitivité par la création d'emplois décents et de qualité et le développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise dans toute l'Union (les trois E).

Il souligne que l'Union est actuellement confrontée à **une série d'urgences extrêmes, notamment la crise migratoire et des réfugiés** à laquelle il faut répondre de manière appropriée avec des moyens financiers suffisants mais surtout au moyen d'**une stratégie globale portant à la fois sur la dimension interne et extérieure** de la crise.

Crise des migrants : pour le Parlement, **à situations extraordinaires, mesures extraordinaires**. Il appelle dès lors la Commission à présenter une proposition sur la manière dont le budget de l'Union pourrait inciter les États membres à adopter une approche plus équilibrée en matière de solidarité. Le Parlement met également en évidence ses déclarations précédentes sur la prise en charge des flux de migrants. Il décide par conséquent de présenter immédiatement **une importante série d'amendements destinés à augmenter le projet de budget de 1,161 milliard EUR à la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et à la rubrique 4 (l'Europe dans le monde)** afin d'apporter une première réponse à la crise migratoire. Ces amendements doivent être examinés avec la lettre rectificative n° 2/2016 de la Commission, qui comprend, outre le deuxième dispositif de mise en œuvre sur la relocalisation, les mesures supplémentaires figurant dans la communication de la Commission du 23 septembre 2015. Les députés regrettent au passage le manque de temps pour apporter une réponse adéquate. Il souligne cependant son accord total sur les mesures proposées et leur financement au moyen de nouveaux crédits.

Les députés décident également d'agir face à la crise actuelle qui frappe les agriculteurs européens, notamment dans le secteur laitier, et d'intégrer d'ores et déjà dans sa position sur le budget 2016, les 500 millions EUR d'aide d'urgence annoncés par la Commission.

Pour de nouvelles mesures en matière économique : le Parlement estime que l'UE est encore loin d'avoir engagé les actions qui s'imposent pour remédier aux faiblesses de l'économie de l'Union en matière de compétitivité, de croissance et de création d'emplois. Il décide donc d'augmenter l'enveloppe du programme COSME de 16,5 millions EUR et de proposer, en 2016, de nouveaux crédits d'engagement pour la poursuite de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, (hausse de 473,2 millions EUR pour 2016).

La question des paiements : le Parlement souligne l'importance de respecter pleinement la déclaration commune relative à un échéancier de paiement 2015-2016 convenu entre le Parlement, le Conseil et la Commission à la suite de leur engagement commun de **réduire à quelque 2 milliards EUR d'ici à la fin 2016 l'arriéré de demandes de paiement en attente** pour les programmes de cohésion de la période 2007-2013. Il reproche au Conseil, sur ce point, de proposer des restrictions qui vont à l'opposé de l'échéancier de paiement. Il rétablit dès **lors tous les montants que le Conseil avait réduits dans le projet de budget** (563,6 millions EUR en engagements et 1,422 milliard EUR en paiements), non sans évoquer son incompréhension face à la logique des réductions proposées.

Position du Parlement : pour pouvoir financer comme il se doit ces besoins urgents, le Parlement en appelle à tous les moyens disponibles que prévoit le règlement sur le CFP en matière de flexibilité, y compris la pleine mobilisation de l'instrument de flexibilité.

Dans la foulée, **le Parlement fixe le niveau global des crédits de 2016 à :**

- 157,427 milliards EUR les crédits d'engagement et
- 146,459 milliards EUR les crédits de paiement.

En ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, le Parlement se prononce comme suit :

- **Rubrique 1a** : le Parlement regrette qu'une fois de plus, la sous-rubrique 1a soit largement affectée par les réductions du Conseil, avec 140,9 millions EUR de moins en crédits d'engagement et 435,4 millions EUR de moins en crédits de paiement par rapport au projet de budget. Il souligne qu'environ la moitié de ces réductions visent Horizon 2020, ce qui revient à une réduction supplémentaire de l'enveloppe de ce programme en 2016 après qu'une partie de ses crédits ont été redéployés en faveur de l'EFSI. En conséquence, le Parlement augmente les crédits de COSME, d'Horizon 2020, du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale et d'Erasmus+ au-delà du niveau du projet de budget. Le Parlement a mis une partie des fonds en réserve en vue de la normalisation des procédures d'information financière et de contrôle des comptes. Le niveau des crédits d'engagement et de paiement de la sous-rubrique 1a augmente ainsi de 1,405 milliard EUR et de 491,5 millions EUR respectivement, soit un dépassement du plafond des engagements de 1,317 milliard EUR, qui seront financés par tous les moyens disponibles que prévoit le règlement sur le CFP en matière de flexibilité après épuisement des marges disponibles;
- **Rubrique 1b** : le Parlement rejette les réductions de 3,1 millions EUR de crédits d'engagement et, surtout, de 220,1 millions EUR de crédits de paiement proposées par le Conseil à la sous-rubrique 1b, notamment pour les postes destinés à l'achèvement des programmes. Il décide de doter l'Initiative pour l'emploi des jeunes de 473,2 millions EUR en crédits d'engagement, montant qui correspond à l'enveloppe annuelle initiale prévue pour ce programme. Il augmente le niveau des crédits d'engagement de la sous-rubrique 1b de 482,7 millions EUR et des crédits de paiement de 1,164 milliard EUR au-delà du niveau du projet de budget, soit un dépassement du plafond des engagements de 467,3 millions EUR, qui seront également financés par tous les moyens disponibles en matière de flexibilité;

- **Rubrique 2** : le Parlement salue la présentation, par la Commission, d'un ensemble de mesures d'urgence de l'ordre 500 millions EUR afin d'aider les agriculteurs européens, notamment dans le secteur laitier, dans le cadre de la chute des prix des matières premières et de l'augmentation de la production laitière. Il souligne les missions de plus en plus nombreuses confiées à l'Union dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et rétablit par conséquent les crédits de l'enveloppe destinée aux avis et connaissances scientifiques dans le domaine de la pêche en 2015. De manière globale, le Parlement augmente les crédits d'engagement de 510,4 millions EUR et les crédits de paiement de 520,6 millions EUR, ce qui laisse une marge de 647,2 millions EUR en-dessous du plafond des engagements de la rubrique 2;
- **Rubrique 3** : compte tenu des flux exceptionnels de migrants et de réfugiés, le Parlement décide de concentrer les renforcements de crédits sur le Fonds "Asile, migration et intégration", d'intégrer les crédits requis au projet de budget qu'il examine et d'aligner le premier dispositif sur le deuxième **en ajoutant 20 millions EUR** afin de financer les frais de transport (500 EUR par migrant à l'intention de l'Italie et de la Grèce). Il approuve donc une hausse supplémentaire de 79 millions EUR pour ce Fonds non sans rappeler que le point 17 de l'accord interinstitutionnel autorise une hausse de plus de 10% du montant prévu pour la durée totale d'un programme en cas de nouvelles circonstances objectives et durables. Le Parlement fait observer que les chiffres issus de sa lecture du budget dépassent le plafond de la rubrique 3 de 1,055 milliard EUR en crédits d'engagement, avec 931,1 millions EUR au-delà des chiffres du projet de budget. Il propose donc de mobiliser tous les moyens disponibles que prévoit le CFP pour financer les divers renforcements de crédits liés à la migration;
- **Rubrique 4** : le Parlement souligne que, parmi toutes les rubriques, c'est la rubrique 4 qui subit les réductions les plus importantes effectuées par le Conseil, aussi bien pour les engagements (-163,4 millions EUR) que pour les paiements (-450,4 millions EUR). Il décide donc de **rétablir le niveau des crédits prévu dans le projet de budget** en réaffirmant que les augmentations de crédits de paiement proposées par la Commission sont tout simplement **indispensables** vu les nouveaux défis découlant de la crise migratoire et des réfugiés. Il complète l'ensemble des amendements portant sur la crise migratoire et des réfugiés en adoptant une hausse ciblée des crédits d'engagement, essentiellement dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (+178,1 millions EUR), de l'instrument de financement de la coopération au développement (+26,6 millions EUR), de l'aide humanitaire (+26 millions EUR), de l'instrument d'aide de préadhésion (+11,2 millions EUR), de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (+12,6 millions EUR) et de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (+1 million EUR). Il souligne toutefois que ce plafond peut s'avérer encore insuffisant si de nouvelles difficultés voient le jour en Ukraine, en Syrie, en Tunisie et plus généralement dans l'ensemble des pays du voisinage, au Moyen-Orient et en Afrique;
- **Rubrique 5** : face aux coupes budgétaires arbitraires établies par le Conseil, le Parlement décide de rétablir le projet de budget pour toutes les lignes des dépenses administratives et de soutien à la recherche dans les différents domaines d'action et d'en faire de même pour toutes les lignes de la rubrique 5 visées par le Conseil;
- **Agences** : pour les agences, le Parlement décide d'augmenter de 26 millions EUR, au titre des différentes mesures sur la migration, les crédits des principales agences travaillant dans le domaine de la migration (Bureau européen d'appui en matière d'asile, Frontex, Europol, Eurojust, eu.LISA, Cefol et l'Agence des droits fondamentaux).

Autres sections : en ce qui concerne **son propre budget**, le Parlement rappelle que 15 millions EUR ont été affectés aux investissements d'urgence dans la sécurité et la cybersécurité. Il maintient donc inchangé à 1.838.648.600 EUR le total inscrit à son budget 2016, tel qu'adopté en plénière le 29 avril 2015. Dans un amendement oral adopté en Plénière, le Parlement estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux est requis et salue la décision prise en ce sens par le Bureau du Parlement.

Enfin, une série d'amendements techniques ont été adoptés en ce qui concerne les autres institutions.

A noter qu'une proposition de résolution de remplacement présentée par le groupe ECR a été rejetée en Plénière par 65 voix, 580 voix contre et 49 abstentions.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 04/09/2015 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 4 septembre 2015, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

À l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position peuvent se résumer comme suit :

- **153.268,84 millions EUR en crédits d'engagements ;**
- **142.119,62 millions EUR en crédits de paiements.**

Selon la position adoptée par le Conseil, les crédits d'engagement diminueraient de 5,36% par rapport au budget 2015 et les crédits de paiement augmenteraient de 0,59%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2016 correspond à **0,97% du RNB de l'UE**.

A. Principes : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices et de principes qui peuvent se résumer comme suit:

- prise en compte des orientations budgétaires définies pour le budget 2016 dans [les conclusions du Conseil](#) adoptées en février 2015;
- approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant compte des contraintes économiques et budgétaires actuelles dans les États membres;
- octroi d'un financement adéquat pour les différentes priorités de l'UE, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de **capacités d'absorption réalistes**;
- prévision de crédits nécessaires pour respecter l'accord intervenu sur l'échéancier de paiement 2015-2016;
- respecter l'accord intervenu sur le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques en ce qui concerne le budget 2016;

- prévoir les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen d'avril et de juin 2015 concernant des mesures dans le domaine de la migration;
- prévoir les crédits nécessaires pour permettre la mise en œuvre sans heurts des nouveaux programmes au cours de la 3^{ème} année du CFP 2014-2020;
- dégagement de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du CFP, sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b et la rubrique 3, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues;
- **maîtrise rigoureuse des crédits de paiement** pour toutes les rubriques et sous-rubriques du CFP et création d'une marge suffisante pour faire face à des événements imprévus, ce qui entraîne une diminution des crédits de paiement, en particulier **pour les sous-rubriques 1a et 1b et les rubriques 2 et 4.**

Dépenses administratives : en ce qui concerne les dépenses administratives des institutions, le Conseil rappelle qu'il faut en limiter l'augmentation en 2016 et réduire les effectifs conformément à l'objectif d'une diminution de -5% au cours de la période 2013-2017, fixé par **l'accord interinstitutionnel** du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire.

Dans ce contexte, les dépenses administratives doivent être guidées par les principes suivants:

- maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leurs fonctions publiques respectives;
- niveau approprié pour la fixation du budget administratif de chaque institution, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins réels et justifiés;
- réductions ciblées et augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions et certains offices, en tenant compte de leur exécution budgétaire passée et en cours et de leurs taux de vacance;
- proposition de la Commission de réduire les effectifs de -1% par an à partir de 2013.

Agences décentralisées : pour les agences, le Conseil a réduit le niveau général des contributions du budget de l'Union de 5,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 5,3 millions EUR en crédits de paiement. Les agences ayant atteint leur vitesse de croisière, pour lesquelles les contributions du budget de l'Union auraient augmenté par rapport à leur budget de 2015, ont été affectées par ces réductions.

Le Conseil indique parallèlement qu'il a pris note du suivi effectué par la Commission concernant les progrès qui ont déjà été enregistrés à ce jour, en ce qui concerne l'objectif de réduction de 5% du personnel, dans un certain nombre d'institutions, d'organes et d'agences. Il demande à l'ensemble des institutions et organes de continuer à mettre en œuvre la réduction d'effectifs restant à accomplir jusqu'à la fin de la période de 5 ans 2013-2017.

Déclaration sur les crédits de paiement : outre les principes ci-avant décrits, le Conseil a également approuvé une déclaration sur les crédits de paiement précisant qu'il examinera attentivement la lettre rectificative portant sur l'agriculture (en incluant les informations relatives aux recettes affectées) afin d'évaluer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2016 au titre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles). Il appelle également la Commission à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant **la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement en 2016** en vue de permettre à l'autorité budgétaire d'arrêter les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins justifiés.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s'est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : «Croissance intelligente et inclusive» (69,599 milliards EUR en engagements):

1.a) dépenses relatives à la Compétitivité pour la croissance et l'emploi : le montant de cette rubrique a été fixé à **18,781 milliards EUR** en crédits d'engagements, soit une augmentation de 7% par rapport au budget 2015.

La sous-rubrique se caractérise en outre par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 140,9 millions EUR des crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, y compris les dépenses d'appui administratif;
- utiliser **la marge globale pour les engagements pour un montant de 543 millions EUR** au titre de cette sous-rubrique, comme proposé dans la lettre rectificative n° 1/2016;
- fixer le niveau des crédits de paiement **en réduisant d'un montant total de 435,4 millions EUR** les crédits demandés dans le PB pour 2016, dont 110 millions EUR dans le domaine des grands projets d'infrastructures, 219,1 millions EUR en ce qui concerne le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, 13,7 millions EUR dans l'emploi et l'innovation sociale, 26,5 millions EUR dans le domaine Douane, Fiscalis et la lutte contre la fraude, 21,4 millions EUR en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 5 millions EUR pour les projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique, 17,5 millions EUR pour les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission et 18 millions EUR dans d'autres programmes (l'ensemble de ces montants tiennent compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 4 millions EUR en crédits d'engagement et de 4,1 millions EUR en crédits de paiement au titre de cette sous-rubrique).

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élèverait à 229,5 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la Cohésion économique, sociale et territoriale : le Conseil a prévu un montant de **50,818 milliards EUR** en engagements (soit une diminution de 15,9% par rapport à 2015). Les autres grandes caractéristiques de cette sous-rubrique budgétaire sont les suivantes :

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une **réduction totale de 3,1 millions EUR** des crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques liées aux dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique;
- fixation du niveau des crédits de paiement en opérant une **réduction d'un montant total de -220,1 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2016** pour les programmes relevant de la nouvelle période de programmation, en particulier dans les domaines des régions en

transition (5,1 millions EUR), de la compétitivité (régions plus développées) (109,7 millions EUR), du Fonds de cohésion (42,2 millions EUR), de la coopération territoriale européenne (43,5 millions EUR) et de l'assistance technique et des actions innovantes (19,6 millions EUR).

La marge au titre de la sous-rubrique 1b serait de 18,5 millions EUR.

Rubrique 2 «Croissance durable : ressources naturelles» : le montant de cette rubrique a été fixé à **62,904 milliards EUR** en engagements, opérant ainsi une réduction totale de 1,56% par rapport à 2015. Les dépenses de marché et les paiements directs représenteraient 42,7 milliards EUR.

La rubrique est en outre caractérisée par les éléments suivants:

- **réduire le niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB 2016 de 199,9 millions EUR** sur les lignes budgétaires relatives aux dépenses d'appui administratif, sur les lignes opérationnelles au titre du Fonds européen agricole de garantie, du Fonds européen agricole pour le développement rural, du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et du programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE);
- **réduire le montant des crédits de paiements d'un montant total de 251,1 millions EUR** par rapport aux crédits demandés dans le PB 2016, dont 198,9 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole de garantie, 45,6 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole pour le développement rural, 4,5 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et 2,1 millions EUR en ce qui concerne le programme LIFE. Ces montants seraient susceptibles d'être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative sur l'agriculture attendue à l'automne. Ils tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées pour un montant total de -0,05 million EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 1.357,5 millions EUR.

Rubrique 3 : «Sécurité et citoyenneté» : le montant de cette rubrique a été fixé à **2,644 milliards EUR** en engagements et augmenterait de quelque 8,71% par rapport au budget 2015. Cette rubrique se caractérise également par les points suivants :

- niveau des crédits d'engagement avec une **réduction totale de -25,1 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2016** pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif et les dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes;
- réduction totale de -33,6 millions EUR des crédits de paiements demandés dans le PB 2016 pour une série de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-200.000 EUR) et des dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes (-32,3 millions EUR). Ces montants tiennent également compte des réductions de -1,1 million EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées.

La marge disponible au titre de la rubrique 3 est **égale à 0 et laissée telle quelle**. Dès lors, **l'instrument de flexibilité est mobilisé à hauteur de 98,9 millions EUR** en crédits d'engagement. Ce montant servirait à compléter le financement de la relocalisation temporaire et exceptionnelle sur 2 ans, depuis l'Italie et la Grèce vers d'autres États membres, de 40.000 personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale.

Rubrique 4 «Europe dans le monde» : le Conseil envisage un montant global de **8,718 milliards EUR** en engagements, soit une augmentation de 3,65% par rapport à 2015. Il a ainsi décidé de :

- établir le niveau des crédits d'engagement dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de -163,4 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2016** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de -450,4 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2016, dont:
 - 119,1 millions EUR en ce qui concerne l'instrument d'aide de préadhésion,
 - 100,3 millions EUR en ce qui concerne l'Instrument européen de voisinage,
 - 143 millions EUR en ce qui concerne l'instrument de financement de la coopération au développement,
 - 11 millions EUR en ce qui concerne l'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers,
 - 25,1 millions EUR en ce qui concerne l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme,
 - 44,1 millions EUR en ce qui concerne l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix,
 - 2,3 millions EUR en ce qui concerne l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire,
 - 0,05 million EUR en ce qui concerne l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE,
 - 5,6 millions EUR dans d'autres actions et programmes.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élève à 424,7 millions EUR.

Rubrique 5 : Dépenses administratives: les dépenses administratives s'établissent à **8,877 milliards EUR**, soit une augmentation de 2,51%. Le budget de chaque institution figure dans la position du Conseil avec les variations budgétaires d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a accepté les tableaux des effectifs proposés par la Commission dans le PB pour 2016.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élève à 605,5 millions EUR.

Instrument spéciaux : enfin, le Conseil a accepté les montants en crédits d'engagement et de paiement proposés par la Commission dans le PB pour 2016 concernant la réserve d'aide d'urgence, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et le Fonds de solidarité de l'UE.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 25/11/2015 - Acte final

CONTENU : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

ACTE LÉGISLATIF : (UE, Euratom) 2016/150.

CONTENU : le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2016 de l'UE, conformément au compromis global obtenu au sein du comité de conciliation budgétaire du 14 novembre 2015.

Le budget 2016 est le 3^{ème} budget annuel relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020. Plusieurs axes le caractérisent dont principalement : i) la prise en compte de la **crise des réfugiés** et ii) **l'accroissement des investissements** destinés à créer de la croissance et des emplois.

Principaux chiffres et axes politiques du budget 2016: le montant global du budget 2016 se présente comme suit :

- **crédits d'engagements** : 155 milliards EUR, en baisse de 4,5% par rapport au budget 2015, ce qui laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2016 de 2,331 milliards EUR en crédits d'engagement;
- **crédits de paiements** : 143,885 milliards EUR, en augmentation de 1,8% par rapport au budget 2015.

On relèvera parmi les grandes priorités politiques définies pour 2016, les axes suivants :

- **4 milliards EUR pour faire face à la crise des réfugiés**, tant dans l'UE que dans les pays d'où ces réfugiés proviennent;
- **69,8 milliards EUR** (en engagements) destinés à stimuler la **croissance, l'emploi et la compétitivité**;
- **2 milliards EUR** en engagements et 500 millions EUR en paiements pour le Fonds de garantie du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) afin de débloquer 315 milliards EUR d'investissements en faveur de l'Europe;
- **10 milliards EUR** de paiements (en hausse de 11,6% par rapport à 2015) pour l'amélioration de la compétitivité par le biais de la recherche et de l'innovation, grâce à des programmes tels qu'**Horizon 2020**;
- **1,8 milliard EUR** en paiements (+30% par rapport à 2015) affectés à **Erasmus+**, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, grâce auquel plus de 4 millions de personnes pourront travailler et étudier dans toute l'UE sur la période 2014-2020.

Le budget 2016 - Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE** : cette rubrique est affectée d'un montant de 69,841 milliards EUR en engagements et de 66,262 milliards EUR en paiement. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques du budget:
 - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** (rubrique en augmentation de 8,3% du budget par rapport à 2015 en engagements): les engagements ont été fixés à 19,01 milliards EUR. Les programmes spécifiques de cette rubrique sont notamment: i) le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" ; ii) Erasmus+ et iii) COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises. Cette rubrique a fait l'objet d'un net renforcement budgétaire à l'issue des négociations budgétaires Parlement-Conseil. Les paiements ont été fixés à 17,4 milliards EUR (en très nette augmentation par rapport à 2015 avec une majoration de quelque 11%) ;
 - **1b - Cohésion économique, sociale et territoriale** (rubrique dont les engagements diminuent de 15,8% par rapport à 2015): les engagements de cette rubrique ont été fixés à 50,8 milliards EUR. Ce montant correspond au niveau proposé par la Commission dans son projet de budget tel que modifié par les lettres rectificatives n° [1/2016](#) et n° [2/2016](#). Les paiements s'élèvent à 48,85 milliards EUR.
- **Rubrique 2 – CROISSANCE DURABLE : RESSOURCES NATURELLES** : cette rubrique se caractérise par des engagements fixés à 62,5 milliards EUR, dont 42,2 milliards EUR sont disponibles pour les dépenses de marché et les aides directes aux agriculteurs. La Commission devra mettre à jour les montants de cette rubrique pour tenir compte des besoins les plus récents en matière de dépenses agricoles. Les paiements ont été fixés à 42,2 milliards EUR. Dans l'ensemble engagements et paiements ont diminué de 2,8% par rapport à 2015.
- **Rubrique 3 : SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ** : cette rubrique est celle qui a été le plus nettement renforcée avec un montant **relevé de quelque 60,7% par rapport à 2015** avec 4,05 milliards EUR pour faire face, entre autre, à la crise des migrants. Les paiements sont relevés à 3,02 milliards EUR en augmentation également de 56,8%. Le relèvement global de cette rubrique a été possible grâce à la **mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la migration à hauteur de 1,506 milliard EUR** pour l'ensemble de la rubrique.
- **Rubrique 4 - L'EUROPE DANS LE MONDE** : cette rubrique atteint 9,16 milliards EUR en engagements et intègre des programmes tels que l'Instrument d'aide de préadhésion, l'Instrument européen de voisinage, l'Instrument de coopération au développement, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'Instrument de stabilité. Les engagements ont également été renforcés pour financer l'aide humanitaire à destinations des demandeurs d'asile. La rubrique augmente de quelque 5,2% par rapport au budget 2015 en engagements. Les paiements s'élèvent à 10,15 milliards EUR et voient leurs montants augmenter de quelque **36% par rapport à 2015**. Cette rubrique a également été renforcée en mobilisant l'instrument de flexibilité (à hauteur de 24 millions EUR);
- **Rubriques 5 et 6 – ADMINISTRATION**: les engagements et les paiements de la rubrique «Administration» ont été fixés à 8,9 milliards EUR. L'objectif d'une réduction de 5% des effectifs entre 2013 et 2017 a également été pris en considération.

Instruments spéciaux: le budget 2016 se caractérise par ailleurs par une série d'instruments financiers que sont la **réserve d'aide d'urgence**, le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM), le **Fonds de solidarité de l'UE**, et l'**instrument de flexibilité** mobilisé massivement cette année pour fournir la somme de 1,506 milliard EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) et de 24 millions EUR en crédits d'engagement à la rubrique 4 (L'Europe dans le monde).

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 26/06/2015 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2016 portant sur le financement du Fonds de garantie du FEIS.

CONTENU : la présente lettre rectificative n° 1 (LR n° 1) au projet de budget pour l'exercice 2016 reflète l'incidence budgétaire de l'accord politique relatif au financement du fonds de garantie du FEIS qui est intervenu entre le Parlement européen et le Conseil le 28 mai 2015 et qui a facilité l'adoption du règlement établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) le 24 juin 2015.

L'adoption de l'acte de base du FEIS signifie que les crédits correspondants destinés au provisionnement du fonds de garantie et au financement de la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) et du portail européen de projets d'investissement (IPP) peuvent être transférés de la réserve vers les lignes opérationnelles.

En outre, la Commission propose de compléter la **structure budgétaire destinée au FEIS** en créant un nouvel article 01 04 07, avec une mention «pour mémoire» (p.m.), dans la perspective d'une éventuelle contribution du budget de l'UE devant venir s'ajouter aux frais dus pour les travaux effectués par le Fonds européen d'investissement (FEI) dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux instruments financiers du FEIS.

L'accord politique a globalement diminué de 1 milliard EUR le redéploiement des crédits d'engagement à partir du programme-cadre Horizon 2020 et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) par rapport à la proposition initiale émise par la Commission dans sa proposition législative relative à la création du FEIS, **cette réduction devant être compensée par une augmentation correspondante de l'utilisation de la marge non allouée de la rubrique 1a** et de la marge globale pour les engagements. Dans le cadre de l'accord politique, la Commission a précisé qu'elle analyserait l'impact que les contributions au FEIS à partir des différentes lignes budgétaires d'Horizon 2020 pourraient avoir sur la mise en œuvre effective des programmes concernés.

Par conséquent, dans la présente lettre rectificative, la Commission propose de réduire le redéploiement 2016 à partir d'un certain nombre de lignes budgétaires relatives à Horizon 2020 et au mécanisme pour l'interconnexion en Europe, ce qui entraîne une **augmentation de 153 millions EUR des crédits d'engagement d'Horizon 2020 et une augmentation de 150 millions EUR des crédits d'engagement du mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (transports).

Cette opération sera compensée par une augmentation correspondante de l'utilisation des marges disponibles pour le provisionnement du fonds de garantie du FEIS:

- une diminution de 111,4 millions EUR de la marge non allouée 2016 de la rubrique 1a et
- une augmentation de 191,6 millions EUR de l'utilisation de la marge globale pour les engagements.

L'incidence nette de ces modifications est **une augmentation de 303 millions EUR des crédits d'engagement par rapport au projet de budget 2016**. Le niveau global des paiements demeure inchangé.

Budget général 2016: toutes sections

2015/2132(BUD) - 24/06/2015 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2016 (toutes sections).

CONTEXTE: le projet de budget (PB) 2016 est le 1^{er} budget de l'UE élaboré en fonction des orientations politiques définies par le président de la Commission, M. Juncker, dans son [programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique](#).

La première des priorités du PB 2016 est de donner **une nouvelle impulsion à l'emploi, à la croissance et à l'investissement**. En particulier, à travers la création du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), l'objectif est d'optimiser l'utilisation du budget de l'UE afin de faire face au ralentissement des investissements dans l'UE.

Le budget de l'UE cible également la promotion de l'équité, renforçant le rôle de l'UE sur la scène mondiale et permettant de passer à une **nouvelle politique en matière de migration**.

Le PB 2016 vise en outre à garantir la solidarité entre les États membres et entre les régions et à favoriser la formation et l'emploi des jeunes grâce à **l'initiative pour l'emploi des jeunes**. De plus, il dote l'UE des moyens de faire face aux événements survenus dans le voisinage de l'Europe (en Ukraine, et, dans la région méditerranéenne, en Syrie) et ailleurs dans le monde, ainsi qu'aux pressions migratoires croissantes dans le sud de la Méditerranée.

Les objectifs de bonne gestion administrative sont également maintenus en réduisant les effectifs de la Commission de 1% pour la 4^{ème} année consécutive.

L'élément nouveau du PB 2016 réside dans le fait que **les politiques et actions financées par l'UE pourront enfin être pleinement mises en œuvre sur le terrain** dès lors que les nouvelles bases légales sont en place et les programmes opérationnels sont adoptés.

Par ailleurs, le budget 2016 entend également résorber **l'arriéré de factures impayées issues de la précédente période de programmation** et procéder à tous les paiements dus dans l'année grâce au relèvement du plafond des paiements pour 2016.

CONTENU : le budget 2016 reflète les priorités politiques qui ont été fixées dans les programmes 2014-2020 et les 10 priorités stratégiques de la Commission Juncker, et procure les moyens nécessaires pour en garantir la réalisation.

Le budget en quelques chiffres : le projet de budget 2016 se présente comme suit :

- le plafond global des **crédits d'engagement** (CE) s'établit à **153,529 milliards EUR**, ce qui représente 1,04% du revenu national brut (RNB) de l'UE, soit un montant inférieur de –8,413 milliards EUR au total des dépenses en 2015 (–5,2%) ;
- le plafond des **crédits de paiement** (CP) se chiffre à **143,541 milliards EUR**, soit 0,98% du RNB, ce qui représente une hausse modérée de 1,6% par rapport au niveau des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015.

Globalement, le niveau proposé pour les dépenses de 2016 reflète les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel, tandis que les montants alloués aux différents programmes reflètent essentiellement la programmation financière pour 2016.

Toutefois, le projet de budget contient 3 éléments nouveaux: i) le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (FEIS) sous la rubrique 1a, dont la création nécessite la mobilisation de la marge globale pour les engagements à hauteur de 351,4 millions EUR; ii) la mobilisation de l'instrument de flexibilité visant à procurer des crédits supplémentaires, sous la rubrique 3, pour des **mesures temporaires en matière d'asile en Italie et en Grèce**, iii) le **renforcement d'organismes décentralisés** relevant de la rubrique 3, pour un montant de 123,2 millions EUR en crédits d'engagement, afin de faire face aux pressions migratoires en 2016.

Les grandes priorités budgétaires de l'année :

- **stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement** : l'objectif serait de mettre l'accent sur l'innovation et l'investissement afin de créer davantage d'emplois pour les Européens et de renforcer le potentiel de croissance. Grâce au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) , l'UE devrait soutenir des investissements stratégiques d'intérêt européen dans les infrastructures à haut débit et les réseaux d'énergie, dans les infrastructures de transport, ainsi que dans l'éducation, la recherche et l'innovation, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;

- **faire face aux évolutions récentes** : l'objectif est de faire face aux crises touchant des pays du voisinage tels que l'Ukraine et la Syrie, et à leur incidence sur la migration. Grâce à la **mobilisation proposée de l'instrument de flexibilité**, des crédits supplémentaires devraient être prévus pour des **mesures temporaires en matière d'asile en Italie et en Grèce** (150 millions EUR), afin de contribuer à atténuer la pression immédiate et exceptionnelle pesant sur les régimes d'asile et de migration de ces pays en instaurant, pour une durée de 24 mois, un mécanisme de relocalisation temporaire, de l'Italie et de la Grèce vers les autres États membres, des demandeurs ayant manifestement besoin d'une protection internationale;

- **satisfaire les besoins de paiement** : la mise en œuvre des politiques de l'UE a été freinée par de fortes contraintes pesant sur le niveau des crédits de paiement autorisés, ce qui a donné lieu à la multiplication des budgets rectificatifs pour combler une partie des besoins. L'affaissement du plafond des paiements de 2014 a conduit à la mobilisation de la marge pour imprévus pour les paiements, qui a été finalement approuvée par le Conseil et le Parlement. Malgré cette mesure correctrice, **l'arriéré de demandes de paiement pour la politique de cohésion (rubrique 1b) a atteint un niveau sans précédent**, soit 24,7 milliards EUR à la fin de 2014. Devant un tel défi, des mesures ont été prévues pour mettre en place une gestion active du faible volume de crédits de paiement. Le relèvement du plafond des paiements en 2016 (+1,9% par rapport à 2015), conjuguée aux effets du démarrage plus tardif que prévu initialement des nouveaux programmes en gestion partagée avec les États membres, devrait permettre de résorber progressivement, d'ici à la fin de 2016, l'arriéré anormal de demandes de paiement. En termes de résultat net, le niveau des crédits de paiement estimés dans le projet de budget 2016 (143,2 milliards EUR) affiche une hausse modérée (+1,6%) par rapport au budget 2015;

- **faire preuve de rigueur administrative** : pour la 4^{ème} année consécutive, la Commission devrait diminuer ses effectifs de 1% en 2016, en vue d'assurer la réduction de 5% des effectifs sur 5 ans qui s'applique à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'UE. Elle devrait en outre continuer à diminuer ses effectifs à mesure qu'elle délèguera certaines tâches d'exécution à des agences exécutives.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires issues du cadre financier 2014-2020 :

Rubrique 1 : Croissance intelligente et inclusive : cette rubrique du budget est elle-même scindée en 2 sous-rubriques :

- 1.a Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement en faveur de cette sous-rubrique s'établiraient à 18,618 milliards EUR. Ce montant est en hausse de 6,1% par rapport au budget 2015, essentiellement sous l'effet du FEIS, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et d'Erasmus+. Il subsiste ainsi une marge de 200 millions EUR, après recours à la marge globale pour les engagements, à hauteur de 351,4 millions EUR en 2016. Les crédits de paiement augmentent de 11,4%, passant à 17,518 milliards EUR, afin de faire face au volume croissant d'engagements à liquider et d'assurer la mise en œuvre des nouveaux programmes;
- 1.b Cohésion économique, sociale et territoriale**: les crédits d'engagement de cette sous-rubrique baisseraient de –15,9%, reculant à 50,822 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 15,3 millions EUR. Les crédits de paiement pour la rubrique dans son ensemble diminuent de –4% par rapport au budget 2015, reculant à 49,06 milliards EUR. Cette situation témoigne du recul progressif des besoins en crédits de paiement pour les programmes de la période 2007-2013, alors que les programmes de la période 2014-2020 sont en passe d'atteindre progressivement leur vitesse de croisière;

Rubrique 2 : Croissance durable: ressources naturelles: des crédits d'engagement d'un montant de 63,104 milliards EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de dépenses représente une légère baisse par rapport au budget 2015 (–1,2%) et laisse une marge de 1,158 milliard EUR sous le plafond. Les crédits de paiement se chiffrent à 55,866 milliards EUR, ce qui constitue une baisse de –0,2% par rapport à 2015. Le financement

destiné aux dépenses relatives au marché et aux paiements directs atteint 42,868 milliards EUR en crédits d'engagement et 42,859 milliards EUR en crédits de paiement. Il subsiste une marge en deçà du sous-plafond pour les mesures de marché et les paiements directs de 1,082 milliard EUR. Pour le développement rural, les crédits de paiement augmentent de 6,3% par rapport au budget 2015;

Rubrique 3 : *Sécurité et citoyenneté*: cette rubrique du budget enregistre une hausse de 9,7% de ses crédits d'engagement, qui passent à 2,67 milliards EUR, ce qui laisse une marge de – 124 millions EUR. Cette hausse est due à la proposition de mobilisation de l'instrument de flexibilité visant à procurer des crédits supplémentaires (150 millions EUR) pour des mesures temporaires en matière d'asile en Italie et en Grèce. Les crédits de paiement augmentent de 17,1%, s'établissant à 2,259 milliards EUR, sous l'effet des crédits de paiement liés aux mesures renforcées en matière de migration, ainsi que des besoins accrus en crédits de paiement pour les [Fonds «Asile, migration et intégration»](#) et [«Sécurité intérieure»](#);

Rubrique 4 : *L'Europe dans le monde*: cette rubrique enregistre une hausse de 5,6% de ses crédits d'engagement, qui passent à 8,882 milliards EUR, laissant une marge non allouée de 261,3 millions EUR disponible sous le plafond. Les crédits de paiement augmentent de 28,5% passant à 9,539 milliards EUR, essentiellement en raison de la croissance rapide du volume des engagements restant à liquider sous cette rubrique;

Rubrique 5 : *Administration (dépenses des institutions européennes et de personnel)* : les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l'administration, toutes institutions confondues, augmenteraient de 2,9%, les engagements s'établissant à 8,909 milliards EUR. Les dépenses administratives de l'ensemble des institutions (+2,2%) sont au-dessus du niveau des taux d'inflation prévus pour Bruxelles (+1,3%) et Luxembourg (+1,9%), ce qui est dû aux dépenses supplémentaires du Parlement en matière de sécurité, à la hausse des dépenses du SEAE dans les délégations auprès des pays tiers, à l'incidence budgétaire de la réforme prévue de la Cour de justice et aux dépenses administratives supplémentaires liées au déménagement de la Commission travaillant dans le bâtiment JMO à Luxembourg. Les dépenses requises pour les institutions laissent une marge de 582,9 millions EUR en deçà du sous-plafond pour les dépenses administratives des institutions (hors pensions et écoles européennes).

La hausse de 5,2% des pensions résulte des adaptations annuelles pour 2015 (+1,2%) et 2016 (+1,8% sur une base de six mois), ainsi que de la croissance attendue (de 3,8 %) des effectifs dont le départ à la retraite est prévu en 2016. Les dépenses pour les écoles européennes prennent en considération la forte augmentation du nombre d'élèves dans les établissements de Francfort et de Luxembourg. Compte tenu des prévisions de dépenses pour les pensions et les écoles européennes, la marge globale sous le plafond de la rubrique 5 se chiffre à 574,3 millions EUR.